

Chennevieres sur Marne,

Le 05/10/2026

CONVOCATION

Vous êtes convié(e) à participer à notre prochaine Assemblée générale qui se tiendra le **07 novembre 2026 à 14 heures 30 à l'espace Collette Besson du CREPS de Chatenay Malabry** (139 Avenue Roger Salengro, 92290 Châtenay-Malabry). Elle sera suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire. Nous aurons l'honneur de recevoir Mr Julien MEGRET, Président de la FFTA.

Si vous ne pouvez pas être présent(e), mais souhaitez vous faire représenter, un pouvoir (page 4) peut être remis à un licencié de votre club ou compagnie.

Ce document sera mis en ligne pour information sur le site du CRIdF.

Ordre du jour :

- Approbation du PV de l'AG 2025
- Présentation et approbation du rapport moral
- Rapport financier de l'exercice 2025-2026
- Vote quitus au trésorier
- Présentation et vote du budget prévisionnel 2026-2027
- Rapport des commissions
- Élection complémentaire de membres du Comité Directeur
- Élection des représentants à l'AG de la FFTA 2027.
- Réponses aux questions posées par écrit (**date limite de réception 22 octobre**)
- Remise des médailles de la FFTA et du CRIdF

AG Extraordinaire

- Vote des nouveaux Statuts et Règlement Intérieur

Le secrétaire général
Alain Boutry

Les comptes seront envoyés par mail aux présidents de clubs avant l'AG pour consultation préalable.

Le vote étant électronique, merci d'apporter avec vous les outils informatique (smartphone -tablette) vous permettant de consulter le mail de correspondance indiqué sur l'extranet FFTA ou sur la procuration.

Élection au sein du Comité Directeur :

Article 11.4 - Postes Vacant / extrait statuts CRIdF - 2016

Les postes vacants au Comité Directeur avant l'expiration du mandat, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus lors de l'Assemblée Générale suivante au scrutin majoritaire à un tour.

En cas de vacance du poste d'un ou plusieurs élus, il sera procédé à une élection complémentaire au scrutin majoritaire uninominal ou plurinominal, à la majorité relative à un tour.

En cas d'égalité lors des élections, le candidat le plus jeune sera élu.

Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Type de vote

Le vote peut être manuel ou électronique.

Dans le cas d'un vote manuel, pour qu'un bulletin de vote soit reconnu valable, il ne doit contenir aucune inscription manuscrite : nom(s) rajouté(s), nom(s) rayé(s), commentaire(s)... Dans le cas contraire il sera considéré comme nul.

Les calculs des pourcentages se font par rapport aux suffrages exprimés. On détermine les suffrages exprimés en prenant le nombre maximum de voix représenté par la pondération des clubs auquel on retranche les bulletins blancs, nuls, non votants.

Élection des délégués franciliens à l'AG de la FFTA :

7.4. Représentation des membres affiliés à l'Assemblée Générale de la FFTA / extrait statuts CRIDF - 2016

Le Comité Régional est habilité à élire les délégués des associations membres de son ressort territorial à l'Assemblée Générale de la FFTA, conformément à l'article 9.5 des statuts de la FFTA (nombre, scrutin, conditions}.

Conditions d'éligibilité des délégués et mode d'élection :

1. L'appel à candidature des délégués doit figurer sur la convocation à l'Assemblée Générale.
2. Les candidats devront individuellement faire acte de candidature auprès du Président ou du Secrétariat du Comité, par écrit, au plus tard 15 jours fermes avant l'Assemblée Générale.

3. Un candidat élu au titre de délégué (ou suppléant} départemental ou pluridépartemental ne peut être candidat à l'élection de délégué régional.

4. La liste des candidats doit être diffusée aux clubs ou publiée sur le site officiel du comité régional au moins 5 jours fermes avant l'Assemblée Générale.

5. Un bulletin de vote comportant la liste alphabétique des candidats délégués sera dressé afin de procéder à l'élection.

6. En cas d'égalité, le candidat le plus jeune est élu.

7. Les délégués doivent être élus à bulletin secret au scrutin majoritaire plurinominal (le cas échéant uninominal} à un tour, par les associations sportives dans les conditions précisées à l'article 10.1(2} des statuts de la FFTA au cours de l'Assemblée Générale du comité régional qui précède celle de la Fédération.

8. Des suppléants peuvent également être désignés. En cas d'absence d'un des délégués titulaires le premier délégué non élu sera désigné premier suppléant et ainsi de suite.

9. Les délégués doivent être licenciés à la Fédération et respecter les conditions définies par la Fédération.

Le nombre de délégués à élire est au moins égal au nombre de départements, soit 8 à la date de révision des statuts.

Type de vote

Le vote peut être manuel ou électronique.

Dans le cas d'un vote manuel, pour qu'un bulletin de vote soit reconnu valable, il ne doit contenir aucune inscription manuscrite : nom(s) rajouté(s), nom(s) rayé(s), commentaire(s)... Dans le cas contraire il sera considéré comme nul.

Les calculs des pourcentages se font par rapport aux suffrages exprimés. On détermine les suffrages exprimés en prenant le nombre maximum de voix représenté par la pondération des clubs auquel on retranche les bulletins blancs, nuls, non votants.

L'appel à candidature est effectué via la newsletter dédiée du CRIdF pour les places vacantes au Comité Directeur ainsi que pour les délégués franciliens pour l'AG de la FFTA.

Date butoir de candidature pour les deux élections : **25/10/2026** à comite@tiralarcidf.com



POUVOIR

Merci de garder ce document complet

Madame, Monsieur :

Président(e) de la Cie ou Club de :

donne pouvoir à Madame ou Monsieur : _____, licencié(e) dans mon club,
pour me représenter à l'AG et à l'AGE du CRIDF du 07 Novembre 2026 à 14 h 00.

Mail du représentant :

Fait à _____

le _____

Signature _____

Rappel

Le vote étant électronique, merci d'apporter avec vous les outils informatique (smartphone -tablette) vous permettant de consulter le mail de correspondance indiqué sur l'extranet FFTA ou sur cette procuration.

Ces documents dûment complétés peuvent être adressés par mail à comite@tiralarcidf.com

Délai de rigueur : 25 octobre 2025 minuit

Comité Régional d'Ile de France de Tir à l'Arc

Avenue Champlain

94430 CHENNEVIERES SUR MARNE

Téléphone : 01 49 82 75 80 - e-mail : comite@tiralarcidf.com